

Les vols Paris-Téhéran

#Fait du jour

Transcription

Extrait du *Journal en français facile* du 04/04/2016

Zéphyrin Kouadio :

Et puis dans l'actualité également, Pierre : un accord trouvé chez Air France concernant les liaisons aériennes entre Paris et Téhéran.

Pierre Pillet :

La compagnie avait indiqué que les hôtessees et les pilotes femmes qui travaillent sur cette ligne reliant les capitales françaises et iraniennes devaient, comme toujours, respecter la loi du pays.

Ça veut dire qu'en Iran, elles doivent porter un pantalon, une grande veste et un foulard pour couvrir leurs cheveux dès qu'elles sortent de l'avion.

Cette demande de la direction a provoqué la colère des syndicats. Une solution a été trouvée : laquelle, Clémence Denavit ?

Clémence Denavit :

Contourner l'obstacle, c'est la stratégie adoptée par Air France. La compagnie a décidé non pas d'oublier ses consignes, mais de travailler sur la base du volontariat concernant Téhéran.

Un dispositif d'exception va être mis en place. Toute femme affectée sur le vol Paris-Téhéran qui refuserait de porter le voile à la sortie de l'avion sera réaffectée sur une autre destination.

Le directeur des ressources humaines de la compagnie a trouvé cet accord dans l'après-midi après une réunion avec les syndicats.

Chez Air France, les personnels navigants ne choisissent pas leurs destinations. L'accord trouvé permettra donc aux femmes concernées de ne pas avoir à refuser leur mission et n'aura donc pas d'incidence sur leur salaire ou leur dossier professionnel.

Le volontariat, une procédure qu'Air France connaît bien. En effet, les hôtessees et pilotes avaient pu dire s'ils étaient volontaires ou non pour travailler sur la ligne desservant Conakry en Guinée lors de la vague d'épidémie d'Ebola en Afrique de l'ouest, ou Tokyo après la catastrophe de Fukushima.

Les liaisons entre Paris et Téhéran doivent reprendre le 17 avril prochain. Elles ont été suspendues pendant huit ans, après l'adoption de sanctions internationales contre l'Iran.

Pierre Pillet :

Clémence Denavit.